

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 7 juin 2016 à 20h00 et à laquelle étaient présents les conseillers(ères) : Jeannine Bastille, Léo-Paul Thibault, Dario Gagnon, Rémi Beaulieu et, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum.

Absent : Jean Vézina

1. Ouverture de la séance

Le Maire ouvre la séance à 20h00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le Maire, M. Louis-Georges Simard, fait la lecture de l'ordre du jour.

16-06-01 **IL EST PROPOSÉ** par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2016

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2016 a été envoyé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal.

Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

16-06-02 **IL EST PROPOSÉ** par M. Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2016 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

4. Suivi aux procès-verbaux

Point 7 : Le projet Fil Rouge a été déposé au Prix du Patrimoine.

Point 11 : L'inspection de la présence d'amiante dans les bâtiments municipaux a été effectuée.

Point 12 : M^{me} Nancy Fortin a participé au Colloque archéologique de Montmagny sur la présentation des fouilles à Rivière-Ouelle.

Point 15 : L'extension du bail avec la Corporation du parc nautique reste à signer.

Point 20 : La mise à niveau du système de classement a débuté.

5. Période de questions

Aucune question.

6. Démission de Nathalie Lévesque

Le directeur général dépose la lettre de démission de la conseillère, Mme Nathalie Lévesque. Il donne au conseil l'avis de vacance du siège #5 et mentionne qu'il devra entamer les procédures pour une élection partielle.

ATTENDU QUE le directeur général a reçu la lettre de démission de la conseillère au siège numéro 5, Madame Nathalie Lévesque, le 9 mai dernier ;

16-06-03

IL EST PROPOSÉ par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil accepte la démission de M^{me} Nathalie Lévesque.

ADOPTÉ

7. Rénovation du bâtiment de la caisse

ATTENDU QUE la directive de chantier A-01 concernant la modification des accessoires des salles de toilettes donne un crédit de 114,98\$ taxes incluses;

ATTENDU QUE la directive de chantier A-02 concernant le changement de fini de la peinture donne un crédit de 74,73\$;

ATTENDU QUE la directive de chantier A-03 concernant le changement du type de tuile de plafond donne un crédit de 1 043,97\$;

ATTENDU QUE la directive de chantier A-04 concernant l'isolation du plafond par l'ajout d'un pare-vapeur sur une partie du plafond et l'ajout de trappes conformes pour la maintenance du système de ventilation occasionne un extra de 1 757,56\$ taxes incluses;

ATTENDU QUE la directive de chantier A-05 concernant l'ajout de travaux de peinture occasionne un coût de 2 402,98\$ taxes incluses;

ATTENDU QUE la directive de chantier A-06 concernant la réparation de la base du toit sous une unité de ventilation occasionne un extra de 382,20\$ taxes incluses;

ATTENDU QUE la directive de chantier A-07 concernant le crédit accordé pour le ménage et l'ajout de la retombée de plafond occasionne un crédit de 577,37\$ taxes incluses;

ATTENDU QUE les directives de chantier ME-01, ME-02, ME-03, ME-04 et ME-04 révision 01 concernant les équipements de sectionnement et le déplacement d'un conduit en ventilation ainsi que la relocalisation des sorties de l'aspirateur central n'occasionnent aucun coût et aucun crédit;

ATTENDU QUE la directive de chantier ME-05 concernant l'ajout d'un volet coupe-feu dans le système de ventilation occasionne un coût de 414,52\$ taxes incluses;

16-06-04

IL EST PROPOSÉ par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil autorise une dépense de 3 146,21 \$ taxes incluses pour les travaux à réaliser mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉ

8. Frais de déménagement du bureau municipal

ATTENDU QUE le déménagement du bureau municipal aura lieu dans la semaine du 8 au 12 août prochain;

ATTENDU QUE ce déménagement nécessite des achats de divers équipements et fournitures pour l'installation des bureaux;

16-06-05

IL EST PROPOSÉ par M. Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise les dépenses suivantes :

- L'installation et l'achat d'un nouveau système téléphonique auprès de RDL Télécom au montant de 6 075,45\$ plus taxes;

- L'achat d'un projecteur pour la salle du conseil à Informatique IDC au montant de 1 500\$ plus taxes;
- L'achat de trois tables pour les séances de conseil à Bochud au montant de 3 700\$ (taxes incluses);
- L'achat de l'enseigne de la mairie à Gagnon Image au montant de 1 780\$ plus taxes;
- L'achat de fournitures de premiers soins à Fortin Sécurité Médic Inc. au montant de 130\$ plus taxes;
- La location du camion de déménagement au Garage Sylvain Lemieux au montant de 269.90\$ plus taxes;
- L'embauche de deux personnes supplémentaires pour aider au déménagement pour un maximum de 250\$ (taxes incluses);
- L'embauche de Roto-Static pour laver les tapis, les fenêtres et enlever la poussière au montant de 1 392.00\$ plus taxes;
- L'impression des nouvelles cartes d'affaires chez Impression Soleil au montant de 140\$ plus taxes.

QUE le conseil autorise un montant maximum de 500\$ plus taxes pour l'achat de divers matériaux pour l'installation d'un évier de cuisine;

QUE le conseil autorise un montant discrétionnaire d'un maximum de 1 000\$ au directeur général pour l'achat de petites fournitures diverses.

ADOPTÉ

9. Travaux à la caserne – ajout d'une fenêtre pour le bureau du préventionniste

ATTENDU QUE le préventionniste travaillera pour la Régie deux jours et demi par semaine et son bureau étant situé à la caserne de Rivière-Ouelle et n'étant pas muni d'aucune fenêtre, il a été demandé s'il était possible d'en installer une;

ATTENDU QU'une soumission a été demandée pour l'installation de la fenêtre au montant de 1 100 \$ plus taxes;

16-06-06

IL EST PROPOSÉ par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QU'une fenêtre soit installée à la caserne de Rivière-Ouelle pour un montant de 1 100 \$ plus taxes.

QUE le coût soit réparti entre les municipalités de Saint-Denis et de Rivière-Ouelle selon l'entente pour l'entretien de la Caserne.

ADOPTÉ

10. Soumission d'Arpentage Côte-du-Sud – Bathymétrie chemin de la Pointe

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire des relevés bathymétrie dans la rivière à proximité du chemin de la Pointe;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission d'Arpentage Côte-du-Sud au montant maximal de 3 400 \$ plus taxes;

16-06-07

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil accepte la soumission d'Arpentage Côte-du-Sud pour des relevés bathymétriques dans la rivière à proximité du chemin de la Pointe;

QUE le Conseil autorise une dépense maximale de 3 400 \$ plus taxes pour les travaux mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉ

11. Soumission Ferme Pierre Garon – Tonte des bords de chemin

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de Ferme Pierre Garon pour tonte des bords de chemins au printemps et à l'automne pour la saison 2016 au montant de 2 600 \$ plus taxes;

16-06-08

IL EST PROPOSÉ PAR M. Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil accepte la soumission de Ferme Pierre Garon pour la tonte des bords de chemin;

QUE le Conseil autorise une dépense de 2 600 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

12. Soumission PG Solutions – Migration des postes

ATTENDU QUE suite aux changements des postes informatiques des employés municipaux, une migration du logiciel PG Solutions doit être faite sur les postes informatiques de la secrétaire-réceptionniste et de l'adjointe administrative ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de service de PG Solutions au montant de 520 \$ plus taxes pour la migration des deux postes ;

16-06-09

IL EST PROPOSÉ par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil accepte la soumission de PG Solutions telle que décrite ci-dessus ;

QUE le Conseil autorise une dépense de 520 \$ pour la migration de PG Solutions sur deux postes informatiques.

ADOPTÉ

13. Adoption du projet de règlement 2016-5 relativement aux roulottes

CONSIDÉRANT QUE les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Rivière-Ouelle;

CONSIDÉRANT QU'un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par M. Rémi Beaulieu lors de la session du mois de mai dernier;

16-06-10

IL EST PROPOSÉ par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le présent règlement portant le numéro 2016-5 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 - Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 - Le règlement de zonage numéro 1991-2 est modifié par le remplacement de l'alinéa « a » du sous-article 5.6.1.1 par ce qui suit :

a) Dans les zones de villégiatures VA, VB et VC, la roulotte est permise aux mêmes conditions que celles prévues aux dispositions de l'article 4.17. Toutefois, malgré le paragraphe c) de l'article 4.17, la roulotte peut être localisée en cours avant si elle répond aux conditions suivantes :

- La roulotte est localisée à l'intérieur du prolongement des cours latérales, jusqu'à un maximum de 8 mètres de la ligne constituée du prolongement du mur avant du bâtiment principal ;
- La roulotte est localisée à un minimum de 15 mètres de l'emprise de la voie publique. Toutefois, la roulotte peut être localisée à un minimum de 10 mètres de l'emprise si c'est la seule façon de rendre son implantation possible de par la présence d'un cran rocheux de plus d'un mètre de haut ou de par la présence d'un ou plusieurs arbres de plus de 10 cm de diamètre (mesurée à 1.5 mètre du sol).

La roulotte est aussi permise pour une période n'excédant pas six (6) mois uniquement afin de permettre la réalisation des travaux de construction d'un bâtiment principal autorisé en vertu du présent règlement. La roulotte doit respecter les critères de localisation décrits au présent alinéa.

ARTICLE 3 - Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ

Louis-Georges Simard, maire

Erwan Franel, secrétaire-trésorier

14. DEMANDE D'AUTORISATION DE LA FERME DUBENOIT POUR ALIÉNER, LOTIR, MORCELER ET UTILISER À DES FINS AGRICOLES ET EN PARTIE NON AGRICOLES SUR LES LOTS 4 319 031, 4 319 489, 4 321 350, 4 321 351 ET 4 321 352 DU CADASTRE DU QUÉBEC, D'UNE SUPERFICIE DE 835 904 M2

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Rivière-Ouelle doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par Ferme DUBENOIT visant à aliéner, lotir, morceler et utiliser à des fins agricoles et en partie non agricoles, un terrain sur les lots **4 319 031, 4 319 489, 4 321 350, 4 321 351 ET 4 321 352 du cadastre du Québec, d'une superficie de 835 904 m²** ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment ;

ATTENDU l'absence d'impact de l'autorisation recherchée sur l'activité agricole pratiquée dans ce milieu et sur l'utilisation et les possibilités d'utilisation agricoles de la superficie visée et des lots avoisinants ;

ATTENDU QUE les terres vendues viseront à assurer la pérennité de la ferme ayant le projet de s'en porter acquéreur ;

ATTENDU QUE le propriétaire de la Ferme actuelle, Donald Dionne, conserve pour lui-même sa résidence et le terrain adjacent lui permettant de faire une installation septique conforme, ainsi que les bâtiments inutiles à l'acheteur et la partie de terre non cultivable ;

ATTENDU QUE les terrains conservés pour les besoins de M. Dionne sont très rocheux ;

ATTENDU QU'il vend sa terre en entier sauf sa partie conservée autour de ses droits acquis pour une superficie d'environ 2.4 hectares;

16-06-11

IL EST PROPOSÉ par M. Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la municipalité de Rivière-Ouelle appuie le demandeur Ferme DUBENOIT dans sa démarche visant à obtenir de la Commission, l'autorisation de lotir, d'aliéner et morceler pour utiliser à des fins agricoles **sur les lots 4 319 031, 4 319 489, 4 321 350, 4 321 351 ET 4 321 352 du cadastre du Québec, d'une superficie de 835 904 m²;**

QUE la municipalité de Rivière-Ouelle indique à la Commission que le projet du demandeur est conforme à la réglementation municipale et au RCI 134;

QUE la municipalité de Rivière-Ouelle recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

ADOPTÉ

15. PAERRL – Résolution pour la reddition de compte

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 68 097,00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B dûment complétée;

16-06-12

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la Municipalité informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

QUE le Conseil autorise le Directeur général à signer au nom de la Municipalité tous les documents se rattachant à la reddition de compte.

ADOPTÉ

16. Demande de subvention – Corporation historique et culturelle de Rivière-Ouelle

ATTENDU QUE le conseil a reçu tous les documents exigés relativement à une demande de subvention de fonctionnement pour la Corporation historique et culturelle de Rivière-Ouelle pour l'année 2016 ;

ATTENDU QUE la Corporation historique et culturelle de Rivière-Ouelle demande un montant de 698,50 \$ plus de prendre en charge l'installation d'un panneau Fil Rouge sur le site de la petite École Delisle;

15-06-13

IL EST PROPOSÉ par M. Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil accorde une subvention de fonctionnement à la Corporation historique et culturelle de Rivière-Ouelle au montant de 698.50 \$ pour l'année 2016 et accepte de prendre en charge l'installation d'un panneau Fil Rouge incluant la base en béton.

ADOPTÉ**17. Demande de subvention – Comité des Loisirs**

Mme Jeannine Bastille et M. Dario Gagnon, tous deux membres du Comité des Loisirs, se retirent de la décision prise par le Conseil municipal pour la résolution 16-06-14 seulement.

ATTENDU QUE le Comité des Loisirs est responsable du soccer municipal ;

ATTENDU QUE le Comité désire améliorer les entraînements de soccer et qu'ils ont besoin de matériels supplémentaires ;

ATTENDU QUE plus de 40 jeunes de Rivière-Ouelle sont inscrits pour la saison 2016 ;

16-06-14 **IL EST PROPOSÉ** par M.Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil autorise une dépense de 1 000 \$ supplémentaire pour le comité des Loisirs pour l'amélioration des entraînements de soccer, incluant l'achat de matériel additionnel.

ADOPTÉ**18. Symposium de peinture du Kamouraska – Achat d'une toile**

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, la Municipalité encourage le symposium de peinture du Kamouraska en achetant une toile ;

16-06-15 **IL EST PROPOSÉ** par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil autorise une dépense de 300 \$ pour l'achat d'une toile à l'occasion de la 23^e édition du Symposium de peinture du Kamouraska.

ADOPTÉ**19. Renouvellement du membership - SADC**

16-06-16 **IL EST PROPOSÉ** par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil accepte le renouvellement du membership de la SADC au montant de 30 \$ pour l'année 2016.

ADOPTÉ**20. Renouvellement du membership – Réseau Québécois de Villes et Villages en Santé**

16-06-17 **IL EST PROPOSÉ** par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil accepte le renouvellement du membership du Réseau Québécois de Villes et Villages en Santé au montant de 50 \$ pour l'année 2016.

ADOPTÉ**21. Support temporaire à la comptabilité**

ATTENDU QUE suite au départ de l'adjointe administrative, la Municipalité a besoin de support temporaire à la comptabilité jusqu'à l'embauche d'un nouvel employé;

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin d'environ 20h par mois au montant de 45\$ de l'heure;

16-06-18 **IL EST PROPOSÉ** par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil autorise une dépense d'environ 900 \$ par mois pour un support temporaire à la comptabilité.

ADOPTÉ

22. Demande d'ordonnance – règlement d'urbanisme

ATTENDU QUE Caillouette & Associés a demandé le 22 février 2016 un changement de zonage afin de permettre un usage commercial sur le lot 4 320 844 appartenant à M. Jean Caillouette;

ATTENDU QUE le nouvel usage souhaité s'avère être un usage industriel lourd afin de permettre la construction de « maisons usinées » à l'extérieur sur ce terrain;

ATTENDU QUE la Municipalité a conclu que l'usage demandé était incompatible avec l'usage résidentiel permis dans ce secteur;

ATTENDU QUE M. Bernard Caillouette a annoncé et entrepris qu'il aménageait le terrain afin d'entreprendre la construction de maisons usinées, malgré le refus de la Municipalité de modifier le zonage ;

16-06-19 **IL EST PROPOSÉ** par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le mandat soit confié à l'étude Moreau Avocats Inc. d'entreprendre les procédures légales en injonction et ordonnance en vertu de l'article 227 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* contre le propriétaire M. Jean Caillouette et contre les usagers Caillouette & Associés et M. Bernard Caillouette;

QUE le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer tout document donnant suite à la présente résolution.

ADOPTÉ

23. Décision de la CPTAQ (Dossier # 405679

M. Louis-Georges Simard informe l'assemblée de la décision de la CPTAQ relativement au dossier # 405679.

24. Formation secourisme

ATTENDU QU'il est obligatoire d'avoir au moins un membre par quart de travail formé en secouristes en milieu de travail ;

16-06-20 **IL EST PROPOSÉ** par M. Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la Municipalité envoie Mme Nancy Fortin suivre la formation ;

QUE le Conseil autorise une dépense de 118 \$ pour la formation en secourisme.

ADOPTÉ

25. Autorisation d'utilisation des routes – Sport-spiritualité à vélo

ATTENDU QUE le diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière désire organiser une journée sport-spiritualité à vélo qui aura lieu le samedi 10 septembre 2016;

ATTENDU QUE l'activité se déroulera en partie sur nos chemins municipaux ;

ATTENDU QUE le diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a besoin de l'autorisation de la Municipalité pour emprunter ses chemins à vélo ;

- 16-06-21** **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;
- QUE** la Municipalité autorise le diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière à circuler, lors de l'activité du 10 septembre prochain, sur les chemins municipaux.
- ADOPTÉ**
- 26. Autorisation à la résidence Jacinthe Gagnon d'utiliser la salle du tricentenaire en cas de sinistre**
- ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une demande de la résidence Jacinthe Gagnon afin d'utiliser la salle du tricentenaire, en cas de sinistre, pour mettre les personnes âgées dans un lieu sécuritaire avant de pouvoir les relocaliser dans d'autres établissements de santé;
- 16-05-22** **IL EST PROPOSÉ** par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;
- QUE** le Conseil autorise la résidence Jacinthe Gagnon à utiliser la salle du tricentenaire en cas de sinistre pour mettre les personnes âgées dans un lieu sécuritaire avant de pouvoir les relocaliser dans d'autres établissements de santé.
- ADOPTÉ**
- 27. Renouvellement du membership – Tandem Jeunesse**
- 16-06-23** **IL EST PROPOSÉ** par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;
- QUE** le Conseil accepte le renouvellement du membership pour Tandem Jeunesse au montant de 25 \$ pour l'année 2016.
- ADOPTÉ**
- 28. Demande de dons**
- ATTENDU QUE** le CÉGEP de La Pocatière lance une campagne de financement qui vise à soutenir plusieurs projets d'investissements prioritaires, tout en misant sur le maintien de la qualité de la formation et des services offerts aux étudiants ;
- ATTENDU QUE** le CÉGEP mise plus particulièrement sur le soutien à la pédagogie, au recrutement et à la rétention des jeunes dans la région ;
- ATTENDU QUE** la campagne de financement contribue à verser 0.50 \$ par citoyens par année pendant 5 ans ;
- 16-06-24** **IL EST PROPOSÉ** par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;
- QUE** la Municipalité accepte de s'engager dans la campagne de financement du CÉGEP de La Pocatière pour une période de 5 ans à compter de 2017 pour un montant de 0.25 \$ par citoyens par année, et ce à la condition que la MRC de Kamouraska accepte d'investir dans la campagne de financement à un montant équivalent à celui de la Municipalité;
- QUE** le conseil accepte la demande de dons suivante :
- 125 \$ au Camping de Rivière-Ouelle pour le dépliant 2016.

ADOPTÉ

29. Approbation des comptes

<i>FOURNISSEURS</i>	<i>SOLDE</i>
Association des archéologues du Québec	80.00 \$

AGRO-ENVIROLAB	166.71 \$
Les alarmes Clément Pelletier	458.76 \$
Béton Provincial	488.64 \$
Brûlerie de l'Est	133.00 \$
BUROPLUS LA POCATIÈRE	370.45 \$
Chauffage RDL	- \$
Conteneur KRT	172.46 \$
Ceéation Claudi-O	134.52 \$
Docteur électrique	443.50 \$
Ferme Hoelet	750.00 \$
Ferme Martinoise	77.61 \$
Les Feuillages du Québec	57.49 \$
Fonds d'information sur le territoire	8.00 \$
GARAGE RICHARD ET GUY CHAMBERLAND	661.39 \$
Ferme Pierre Garon	2 040.80 \$
GROUPE DYNACO	657.23 \$
Groupe Géomatique Azimut	2 460.47 \$
Ico Technologie	804.82 \$
Informatique IDC	261.57 \$
IMPRESSION SOLEIL	114.98 \$
JEAN MORNEAU INC.	154.90 \$
LGT	2 644.43 \$
Ministère des Finances	111.00 \$
M.R.C. DE KAMOURASKA	17.20 \$
Norda Stelo	(4 559.34) \$
Plomberie Stéphane Martin	1 598.13 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	(415.29) \$
Roberto Ouellet	610.81 \$
Raymon Chabot Grant Thornton	12 302.33 \$
RCAP Leasing	641.08 \$
Réal Huot	626.43 \$
Roger Dubé	180.51 \$
Services Sanitaires Roy	472.77 \$
Servlinks Communication	1 984.47 \$
Space Signalétique	757.69 \$
SPI Santé Sécurité	581.49 \$
Thibault GM	363.06 \$
Transport en Vrac	1 959.19 \$
Ville Rivière-du-Loup	2 375.72 \$
TOTAL:	32 748.98 \$

16-06-25

IL EST PROPOSÉ par M. Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la liste des comptes fournisseurs ci-dessus soit ratifiée et approuvée par le conseil.

ADOPTÉ

30. Correspondance

- Lettre d'invitation de la Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima au 19^e Tournoi de la Santé ;
- Lettre de convocation à l'AGA de la SADC ;
- Lettre du CN pour l'application d'herbicides pour l'entretien annuel des emprises ferroviaires du chemin de fer Canadien National 2016 ;
- Avis de convocation à l'AGA du Réseau Biblio du B-S-L ;
- Lettre de l'office des personnes handicapées relativement à la Semaine québécoise des personnes handicapées ;
- Avis d'Hydro Québec pour l'installation de nouveaux compteurs ;

- Avis de convocation à l'AGA de l'URLS ;
- Lettre de Dynaco relativement aux ristournes 2015 ;
- Lettre de la Commission scolaire concernant la Loi sur la lutte contre le tabagisme ;
- Rapport annuel d'inspection et de vérification du système avertisseur d'incendie.

31. Varia

Aucuns varia.

32. Période de questions

Question : Serait-il possible que la Municipalité envoie une lettre au CISSS pour que les analyses continuent d'être faites à l'hôpital Notre-Dame-de-Fatima.

Réponse : La MRC en a déjà envoyé une. Mais c'est une bonne idée. La Municipalité va peut-être envoyer une lettre. Nous en discuterons avec les autres maires au Conseil de la MRC.

Question : Est-ce que la décision de la CPTAQ relativement au chemin Dumais est définitivement close ?

Réponse : En fait, deux options s'offrent à nous. Faire appel de la décision devant le tribunal administratif, ou même faire une nouvelle demande à la CPTAQ, ou bien, trouver une sortie qui rejoindrait le chemin de la 5^e Grève Est. M. Simon Beaulieu propose de descendre sur son terrain et celui du Camp Canawish du côté est du Camp Canawish. Cet accès serait en zone blanche.

Question : Quels efforts ont été fait pour avoir un CA sur la 5^e Grève Ouest ?

Réponse : M. Simard explique la problématique d'obtenir un CA pour l'Anse-des-Mercier. La demande a été soumise le 21 janvier 2016 et le MDDELCC à Rimouski n'a pas commencé à la regarder à date. Aucune demande n'a été faite à jour à ce jour pour la 5^e Grève Ouest.

Question : Quels sont critères pour asphalter ?

Réponse : Pour l'asphalte, nous avons des contraintes budgétaires qui nous obligent à réparer les chemins existants avant d'en asphalter des nouveaux. Quant à l'abat poussière, il devra être appliqué dans les bons délais pour contrôler la poussière sur les chemins en terre.

Question : Qu'est ce que le règlement en prévention incendie permettra aux pompiers ?

Réponse : Ils ont le droit de faire certaines vérifications dans les propriétés, dont la présence de détecteurs de fumée.

Question : Comment envisagez-vous le remplacement ou non de Nathalie Lévesque ?

Réponse : Nous devons obligatoirement enclencher le processus électoral parce qu'il reste moins un an au mandat actuel.

33. Prochaine réunion de travail

La prochaine réunion de travail aura lieu **mardi, le 28 juin 2016 à 19h00.**

34. Prochaine séance publique

La prochaine séance ordinaire aura lieu **mardi, le 5 juillet 2016 à 20h00.**

35. Levée de l'assemblée

16-05-25

IL EST PROPOSÉ par M. Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 21h13.

ADOPTÉ

Je, Louis-Georges Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Louis-Georges Simard
Maire

Erwan Franel
Directeur général, secrétaire-trésorier